

Résolution C 11/2021

Poursuite de la réforme et de l'ouverture de l'UPU aux acteurs du secteur postal élargi

Le Congrès,

rappelant

que l'Union a pour vocation de stimuler le développement durable de services postaux universels de qualité, efficaces et accessibles, pour faciliter la communication entre les habitants du monde,

rappelant également

que l'Union est une organisation intergouvernementale et une institution spécialisée des Nations Unies dont le but est d'assurer l'organisation et l'amélioration des services postaux et de promouvoir, dans ce domaine, le développement de la collaboration internationale,

reconnaissant

que l'accès accru des acteurs du secteur postal élargi aux produits et services de l'Union contribuera à la réalisation de la mission de l'organisation,

reconnaissant également

que les acteurs du secteur postal élargi comprennent une vaste gamme d'entités,

rappelant en particulier

les mandats définis respectivement dans les résolutions C 6/2012 et C 7/2012 du Congrès de Doha 2012 ainsi que dans la résolution C 10/2016 du Congrès d'Istanbul 2016 pour potentiellement donner l'accès à des produits et services spécifiques de l'Union aux acteurs du secteur postal élargi et pour développer les règles et principes de gouvernance y relatifs,

prenant en considération

les résultats des vastes travaux entrepris par le Conseil d'administration durant le cycle d'Istanbul, et en particulier les recommandations du Conseil d'administration pour poursuivre le travail visant à présenter des propositions dans des domaines tels que le changement institutionnel, la poursuite de l'ouverture des produits et services ainsi que les calendriers de mise en œuvre,

tenant compte

du fait qu'un certain nombre de détails supplémentaires nécessitent encore une analyse minutieuse par les organes compétents de l'Union,

soulignant

la nécessité pour l'Union de conserver son statut d'organisation intergouvernementale, tout en reconnaissant aussi la nécessité de sécuriser son financement à long terme et de renforcer sa pertinence,

reconnaissant également

qu'un certain nombre de détails nécessitent encore une analyse minutieuse quant à la poursuite de l'ouverture de l'Union, en particulier dans des domaines tels que les futurs changements structurels, la méthodologie pour la participation du secteur postal élargi et le modèle de contribution financière correspondant,

charge

le Conseil d'administration:

- 1° de continuer à examiner l'ouverture de l'Union aux acteurs du secteur postal élargi, dans le respect de la politique d'accès définie dans la résolution C 10/2016 du Congrès d'Istanbul 2016, et d'inclure également, pour une mise en œuvre pendant le cycle d'Abidjan, les services ou solutions de l'Union ci-après (sous réserve de toutes conditions pertinentes définies par le Conseil d'administration):

<i>Activité, service ou solution de l'Union</i>	<i>Conditions pour l'ouverture</i>
Accès aux listes d'adresses et de contacts ainsi qu'aux autres documents et publications de l'Union gérés par le Bureau international	Examen et étude minutieux par le Conseil d'administration
Accès aux services d'appui du Bureau international (secrétariat) (y compris règlement des litiges et services juridiques, logistiques, du Cabinet, etc., lors des interactions avec d'autres partenaires opérant dans le cadre de l'Union), à l'exception des services de secrétariat ad hoc ou à valeur ajoutée (à payer séparément)	Examen et étude minutieux par le Conseil d'administration
Accès à toutes les autres manifestations ou réunions organisées dans les locaux de l'organisation, ou sous la responsabilité de celle-ci, et qui ne figurent pas dans le calendrier des activités officielles de l'Union (y compris l'infrastructure nécessaire aux activités non directement liées à celles de l'UPU)	Examen et étude minutieux par le Conseil d'administration
Possibilité de bénéficier de projets de renforcement des capacités financés par l'UPU	Examen et étude minutieux par le Conseil d'administration, sous réserve de la confirmation de la nécessité
Capacité à contribuer aux projets de coopération technique et à d'autres fonds de renforcement des capacités	Examen et étude minutieux par le Conseil d'administration, limité à la possibilité de soutenir financièrement ces projets et fonds
Activation sur demande des mécanismes de conseil et de renforcement des capacités de l'Union	Examen et étude minutieux par le Conseil d'administration
Accès au domaine .POST	Examen et étude minutieux par le Conseil d'administration, sous réserve de toutes politiques .POST applicables
Accès aux solutions de l'Union relatives aux analyses, études et informations ciblées sur les tendances du marché	Examen et étude minutieux par le Conseil d'administration; néanmoins, l'accès à ces solutions est soumis aux conditions de réciprocité du partage de données
Services analytiques fournis sur demande par l'Union	Examen et étude minutieux par le Conseil d'administration; néanmoins, l'accès à ces solutions est soumis aux conditions de réciprocité du partage de données

- 2° d'étudier plus avant, de conseiller et de préparer toutes propositions pertinentes sur les sujets susmentionnés pour examen poussé par un Congrès extraordinaire (si les Pays-membres en décident ainsi), de telles propositions devant inclure, le cas échéant, une évaluation des incidences et une analyse de la demande;
- 3° d'étudier, de conseiller et de préparer des propositions au Congrès sur la poursuite de l'ouverture de l'UPU aux acteurs du secteur postal élargi, en incluant l'examen éventuel d'autres solutions dont l'accès n'a pas encore été ouvert ou qui n'ont pas été mentionnées ci-dessus (comme les normes d'étiquetage, la protection des données et le stockage des données), en effectuant une évaluation des incidences avant de soumettre toutes propositions et de prioriser de telles études en fonction de la demande;
- 4° d'assurer, conformément aux règles pertinentes, la participation la plus large possible des membres et observateurs du Conseil d'administration à ces travaux,

charge également

le Bureau international de mettre à disposition toutes les informations pertinentes sur ces travaux sur le site Web de l'Union.